

Modifications Primaweb Article 34

Vous trouverez ici un résumé des dernières modifications apportées à PrimaWeb, suite aux modifications de l'article 34.

Écran Informations d'identification d'un membre du ménage

- Nouvelle option pour les types de relations chez les cohabitants : Partenaire, Cohabitant, **Débiteurs d'aliments cohabitant** et Enfant mineur à charge.

Informations d'identification d'un membre du ménage

Identité

Nom : Prénom(s) :
Sexe : Date de naissance :
Etat civil : Nationalité :
Lieu de naissance : Registre : [Registre de population]

Adresse(s) légale(s)

Adresse résidentielle
Rue : Code postal :
Numéro : Localité :
Boîte : Pays :
Mettre à jour les données légales

Adresse de résidence effective

Rue : Code postal :
Numéro : Localité :
Boîte : Pays : Belgique
* zone obligatoire

Relation

Relation avec le bénéficiaire :
Partenaire
Partenaire
Cohabitant
Débiteur d'aliments cohabitant
Enfant mineur à charge

Date d'entrée dans le ménage :
Date de sortie du ménage :
[]/[]/[] (JJ/MM/AAAA)
[]/[]/[] (JJ/MM/AAAA)

Enregistrer la relation

- Via l'info-bulle dans la barre de titre Relation, vous pouvez voir quelles personnes peuvent recevoir la relation débiteur d'aliments cohabitant (parents, enfants, grands-parents, petits-enfants, beaux-enfants, beaux-parents).

Informations d'identification d'un membre du ménage

Identité

Nom : Prénom(s) :
Sexe : Date de naissance :
Etat civil : Nationalité :
Lieu de naissance : Registre : [Registre de population]

Adresse(s) légale(s)

Adresse résidentielle
Rue : Code postal :
Numéro : Localité :
Boîte : Pays :
Mettre à jour les données légales

Adresse de résidence effective

Rue : Code postal :
Numéro : Localité :
Boîte : Pays : Belgique
* zone obligatoire

Relation

Relation avec le bénéficiaire :
Partenaire
Partenaire
Cohabitant
Débiteur d'aliments cohabitant
Enfant mineur à charge

Date d'entrée dans le ménage :
Date de sortie du ménage :
[]/[]/[] (JJ/MM/AAAA)
[]/[]/[] (JJ/MM/AAAA)

Enregistrer la relation

La relation

La relation indique quelle est la nature de la relation entre le demandeur/bénéficiaire et une personne de sa composition de ménage de fait ainsi que la date d'entrée dans le ménage de cette personne (à titre d'exemple, les parents, les enfants, les grands-parents, les petits-enfants, les beaux-enfants et les beaux-parents).

Écran Informations sur un membre du ménage

- La description des ascendants/descendants pour les catégories A et E a été adaptée.
- Via l'info-bulle, vous pouvez voir quelles personnes peuvent recevoir la relation débiteur d'aliments cohabitant (parents, enfants, grands-parents, petits-enfants, beaux-enfants, beaux-parents).

The screenshot shows a web form titled 'Informations sur un membre du ménage'. It includes sections for 'Identification' (NISS, Nom, Prénom), 'Informations générales' (Catégorie du bénéficiaire, Etudiant avec PIIS, Bourse d'étude, Nombre d'enfants à charge), and 'Informations - Droit à l'intégration sociale' (Situation réelle, Subvention sans-abri, A déjà reçu une prime d'installation, Catégorie d'âge, Statut de la nationalité). At the bottom, there are input fields for 'Nombre de débiteurs d'aliments cohabitants à prendre en compte de catégorie A', 'Nombre de débiteurs d'aliments cohabitants à prendre en compte de catégorie E', and 'Nombre de personnes ayant droit au revenu d'intégration DU MEME DÉCLARANT y compris le bénéficiaire'. A green arrow points from the 'Catégorie d'âge' dropdown to a Chrome info bubble. The bubble title is 'Débiteurs d'aliments cohabitants du demandeur' and the text inside lists: 'Le père et la mère, les enfants, les grands-parents, les petits-enfants, les beaux-enfants et les beaux-parents.'

Écran Revenus du ménage

- En haut, l'aperçu des revenus a été amélioré.
- En bas, la description Cohabitant(s) a été modifiée en Débiteurs d'aliments cohabitant.

The screenshot shows the 'Revenus du ménage' screen. At the top, there's a summary table with three sections: 'Bénéficiaire', 'Partenaire', and 'Débiteur d'aliments cohabitant'. Each section has a table with columns for 'Description', 'D.I.S.', 'Montant annuel', and 'Montant annuel pris en compte'. Below this is a 'Revenus d'intégration' section with a table 'Ressources prises en compte pour le calcul' showing various income sources and their amounts. At the bottom, there's a table for 'Débiteurs d'aliments cohabitants' showing the total amount and the number of debtors for categories A and E.

Ressources du ménage			
- Bénéficiaire			
Revenus professionnels			
Description	D.I.S.	Montant annuel	Montant annuel pris en compte
Ressource	☒	5000,00	5000,00
- Partenaire			
Prestations Sociales			
Description	D.I.S.	Montant annuel	Montant annuel pris en compte
	☒	2000,00	2000,00
- Débiteur d'aliments cohabitant			
Description	D.I.S.	Montant annuel	Montant annuel pris en compte
Ressource	☒	16000,00	16000,00

Calculer les ressources > Sauver les montants pris en compte >

Revenus d'intégration			
Ressources prises en compte pour le calcul			
Bénéficiaire		Montant	
Total revenus professionnels :		5000,00	
Total revenus professionnels Arts, 35 :		0,00	
Total revenus artistiques :		0,00	
Partenaire		Montant	
Total revenus professionnels :		0,00	
Total revenus professionnels Arts, 35 :		0,00	
Total revenus artistiques :		0,00	
Prestations		Montant	Montant
Allocation d'attente :		0,00	
Indemnité maladie/mal. :		0,00	Allocation de chômage :
Prest. Soc. Étrangers :		0,00	Prestations familiales :
RGPA/GRAPA :		0,00	Pension retraite ou survie :
Divers :		0,00	Allocation handicapé :
			0,00
Autres ressources		Montant	Montant
Biens immobiliers bâtis :		0,00	Biens immobiliers non bâtis :
Cessions de biens :		0,00	Revenus mobiliers :
Pension alimentaire :		0,00	Avantages en nature :
Rente non capitalisée :		0,00	Divers :
			0,00
Débiteurs d'aliments cohabitants		Montant	
Ressources :		16000,00	Nombre de débiteurs d'aliments cohabitants A :
			0
			Nombre de débiteurs d'aliments cohabitants E :
			0

Manuels

Nous adaptons actuellement les manuels et publierons la nouvelle version sur le site du [SPP Intégration sociale](#).

Tous les manuels de PrimaWeb sont disponibles sur le site du [SPP IS](#). Vous pouvez également les demander via ocmw-cpas@smals.be.

Contact et Helpdesk

- Vous avez des suggestions ou des remarques ? N'hésitez pas à nous le faire savoir.
- Notre helpdesk est joignable de 8h30 à 16h30.
- E-mail : ocmw-cpas@smals.be
- Téléphone : 02/787 58 28